RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SARL FACED
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie
Régionale de Ouest Atlantique

EXPERT-COMPTABLE
Inscrit au Tableau de l'Ordre
De la Région Nouvelle Aquitaine

6 Rue des 4 Sergents
17000 LA ROCHELLE

APS PISCINES

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €uros

Siège social : 55, route de Saint Georges
17310 SAINT PIERRE D'OLERON

RCS La Rochelle 828 227 033

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

APS PISCINES

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €uros

Siège social : 55 route de Saint Georges
17310 SAINT PIERRE D'OLERON

RCS La Rochelle 828 227 033

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

En notre qualité de Commissaire à la Transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, par décision de l'unanimité des associés en date du 8 octobre 2026, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission de Commissaire aux Comptes sur la situation de la société :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 1.274.563 €, contre 1.275.756 € l'exercice précédent, et un bénéfice net de 11.828 €, contre un bénéfice de 24.320 € pour l'exercice N-1.

- Les capitaux propres au 31 décembre 2025, sont de 305.859 € pour un capital social s'élevant à 10.000 €. Une distribution de dividendes de 40.000 € a été effectué en 2026.

- L'analyse de l'activité du 1er janvier 2026 au 30 septembre 2026, démontre un niveau d'activité et de rentabilité en diminution ne remettant pas en cause ma conclusion.

<u>Mission de Commissaire à la transformation :</u>

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres, déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels, est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

La Rochelle, le 22 octobre 2026
Le Commissaire à la transformation



Christophe DUNOYER